



Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !

Bulletin n°22

Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB
 Olivier GUYON
 Co-secrétaires académiques

EDITO

Liberté !

En mai 1968 les étudiants proclamaient « sous les pavés la plage ». En mai 2018, les étudiants proclament « sous les matraques, la liberté ».

La liberté d'accéder à l'université quel que soit notre milieu familial, nos études précédentes. Le gouvernement a beau jeu de dire que les élèves qui sont issus des lycées professionnels ne réussissent pas lorsqu'on leurs a supprimé une année d'études et que l'on confie les référentiels au patronat.

Quelle sera demain la liberté de nos enseignements, alors que se profile un bouleversement de nos enseignements quand le lycée professionnel se transformera en centre d'apprentissage.

La liberté, c'est celle de nos statuts, arrachés par la grève, légitimés par la loi. C'est en cela que nous soutenons également la grève des cheminots. Nous oublions bien trop souvent que si les professeurs font 18h par semaine, c'est parce que notre temps de service est indexé sur le travail d'un ouvrier de 1809 : soit 48 h / semaine.

Actualités nationales

Les agent.e.s de la Fonction publique, fonctionnaires et non-titulaires, actives.actifs et retraité.e.s, se sont massivement mobilisé.e.s contre les réformes d'Emmanuel Macron le 22 mars 2018, avec plus de 500 000 manifestant.e.s dans plus de 180 manifestations et rassemblements sur l'ensemble du territoire. Le taux global de grévistes était significativement supérieur à celui du 10 octobre 2017. Justice, SNCF, hôpital, personnels des Ehpad, étudiants ... la contestation s'étend à de très nombreux secteurs sans que le gouvernement entende les demandes et ouvre de véritables négociations. Un vrai mépris pour le peuple.

Ces chiffres traduisent un malaise grandissant des fonctionnaires. Ils se sentent déconsidérés. Alors qu'Emmanuel Macron avait promis d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés, ses premières mesures montrent que les fonctionnaires ne sont qu'une sous-catégorie de salariés puisque

AU SOMMAIRE

- Page 1 Edito, Actu nationales
- Page 2 Actu Versailles, CIO, Moyens enseignants
- Page 3 Actu Versailles Moyens non-enseignants
- Page 4 Avancement Hors Classe
- Page 5 Calendrier fin d'année scolaire
- Page 6 Bulletin d'adhésion



nos salaires ont été bloqués, avec le gel des point d'indice et calendrier du PPCR, un rétablissement de la journée de carence, et une CSG non compensée.

Mais l'exécutif ne s'arrête pas dans sa frénésie puisque son projet pour la fonction publique prévoit un renversement du modèle social dans notre pays en s'attaquant à nos statuts, en élargissant le recours aux contractuels ou encore en mettant en place une rémunération au mérite.

« Cette journée montre qu'il y a bien un projet pour les services publics qui n'est pas bon, puisque, sans avoir décidé une convergence des luttes, le gouvernement réussit à mettre tous les services publics dans la rue le 22 mai », pointe Bernadette Groison secrétaire générale de la FSU, tandis que l'intersyndicale des cheminots, en écho à la réforme de la SNCF, s'est jointe au mouvement de protestation. "S'il faut, on prévoira d'autres mobilisations", avertit-elle.

Puisque les fonctionnaires peinent à murmurer aux oreilles du président leur mécontentement, Le SNUEP FSU Versailles appelle à participer massivement à la nouvelle journée d'action le 22 mai 2018.



- ✓ +4292 sur les collègues
- ✓ -59 sur les SEGPA
- ✓ +987 sur les lycées dont (+844 en post bac)

Budget 2018 :

L'académie de Versailles bénéficie pour cette rentrée de 815 ETP qui se ventilent en 609 ETP pour le premier degré et 206 pour le second degré traduisant clairement la priorité politique donnée au premier degré dans un contexte de stabilité démographique pour ce dernier. La plus grande partie de ces 609 ETP ont vocation à financer les dispositifs de dédoublement en CP en REP et CE1 en REP+.

Pour le second degré les 206 ETP se ventilent de la manière suivante :

- ✓ +227 ETP en collèges
- ✓ +92 ETP en lycées
- ✓ -78 ETP en SEGPA (dont -60 équivalent ETP en HSE de coordination et synthèse transformés en indemnitaire)
- ✓ -35 ETP Budget annexe.

Il est à noter que les 92 ETP en lycées permettent particulièrement de financer l'ouverture de 7 BTS et des dispositifs de scolarisation d'élèves en situation de handicap.

La voie professionnelle à la rentrée 2018 :

Malgré nos demandes répétées, le rectorat refuse toujours de répondre spécifiquement sur la voie professionnelle en matière de budget. Cette dernière reste donc traitée dans un ensemble « lycées » peu lisible. D'après nos calculs, en prenant comme appui les documents issus des CTSD préalablement établis, nous évaluons à 13 la perte d'ETP sur la voie professionnelle. Sans surprise suite à l'évolution de la carte des formations, deux disciplines concentrent des suppressions de postes à savoir gestion-administration (-16) et génie électrotechnique (-6), d'autres comme

mission qui relève du service public de l'Education Nationale.

Inacceptable !

Dans la start-up nation, le Conseil régional confie donc l'avenir des jeunes à des start-up d'orientation. C'est pour marquer leur désaccord total, que des syndicats nationaux de la FSU ont appelé à faire de la **journée du jeudi 3 mai**, un temps fort de la mobilisation, pour apporter une réponse claire aux velléités du gouvernement et de la région : l'orientation et l'information scolaire ne peuvent ni être privatisés, ni transférés aux régions.

Ces missions relèvent du service public de l'Education Nationale !

Actualités Versailles

Non au transfert de l'orientation scolaire aux régions.

Non à la liquidation des CIO.

Les régions n'ont pas tardé à s'engouffrer dans la brèche ouverte par le gouvernement. Valérie Pécresse, présidente du conseil Régional Ile de France, annonce dans une interview au journal l'Etudiant s'inscrit dans la droite lignée des annonces gouvernementales, et va même plus loin en proposant de confier à des start-up le conseil en orientation des jeunes, confiant ainsi au secteur privé une

Des créations d'emplois pour le second degré.

Des suppressions d'emplois pour la voie professionnelle.

Indicateurs :

A la rentrée 2018, l'académie de Versailles devrait accueillir 5520 élèves de plus qu'à la rentrée 2017. Cette hausse continue, depuis des années maintenant, se décline de la manière suivante :

STMS sont sur une logique d'augmentation (+5). Cette situation résulte de trois phénomènes étroitement liés :

- La volonté d'augmenter le flux de passage vers la seconde générale et technologique depuis plusieurs années (ce qui se traduit mécaniquement par une baisse du flux vers la seconde professionnelle). La conséquence se mesure à cette rentrée par la vacance de 1083 places en seconde pro.
- Les conséquences sur la carte des formations dont les capacités d'accueil se contractent pour prendre en compte ces places vacantes.
- La traduction en suppressions de postes dans les disciplines touchées par la baisse des capacités d'accueil.

Alors que de réelles menaces pèsent sur la voie professionnelle avec les propositions faites au sein des rapports Brunet et Calvez-Marcon, il serait particulièrement maladroit de ne pas lier les situations ensemble.

La technique qui pousse à engendrer les dysfonctionnements et le manque d'attractivité pour justifier une réforme est classique et éculée.

Nous ne sommes pas dupes. Le SNUEP-FSU continuera à défendre bec et ongles les statuts et conditions de travail des collègues.

Austérité sur les moyens non-enseignants.

Contexte :

Depuis de nombreuses années maintenant, les établissements de l'académie de Versailles voient globalement leurs effectifs augmenter dans le second degré (+5220 élèves cette année encore). Notre souci permanent étant d'obtenir une amélioration des conditions de travail des collègues en EPLE et en structures, nous avons attiré à de nombreuses reprises l'attention des Recteurs et

IA-DASEN sur la faiblesse des créations d'emplois permettant (et cela peu importe les catégories (administratifs, infirmières et assistants sociaux)) le maintien voire la très (trop) légère amélioration de la situation. Il est bien évident que ce ne sont pas les 24 ETP créés chez les administratifs, les 14 ETP chez les infirmières ou 13 ETP chez les assistants sociaux sur les trois dernières années qui auront permis de compenser les suppressions massives de postes durant le quinquennat Sarkozy.

C'est dans ce contexte que le Recteur a annoncé le 12 mars dernier qu'il n'y aurait aucune création de poste chez les infirmières et assistants sociaux et même le retrait de 8ETP chez les administratifs. Ce dernier a argué que, dans le cadre de la loi de finance, c'est 200 ETP qui devaient disparaître à l'échelle nationale et qu'à ce titre, l'académie de Versailles avec 8 suppressions de postes était plutôt bien lotie.

Comme si nous pouvions nous contenter d'une telle réponse !

Pour le SNUEP-FSU, ces décisions sont inacceptables car elles dégradent les conditions de travail des personnels et donc par ricochet celles des élèves. C'est dans ce contexte austéritaire, que nombre d'organisations syndicales dénoncent (dont la nôtre), que la représentante au CTA de l'A&I UNSA aura fait preuve de « la plus grande imagination » pour proposer les lieux de ces suppressions. Nous ne doutons pas de son objectivité à ce sujet étant donné que le SNPDEN fait également partie de l'UNSA.

Les grosses structures encaissent :

Il est proposé un retrait à hauteur de 3ETP sur le BOP 141 (EPLÉ et CIO) qui résulte de la fusion

de certains CIO et de 5ETP sur le BOP 214 uniquement au niveau des grosses structures.

Vous en trouverez le détail ci-contre :

BOP 141	Fusion CIO Chilly-Mazarin/Savigny(91)	-1 ETP
	Fusion CIO Poissy/Sartrouville	-1 ETP
	Fusion CIO Cergy/Pontoise	-1 ETP
	Fusion CIO Massy/Les ulis	-1 ETP
	EPLÉ	+1 ETP
	TOTAL	-3 ETP

BOP 214	DSDEN 78	- 0,5 ETP
	DSDEN 91 hors SAB	- 0,5 ETP
	DSDEN 92	-1 ETP
	DSDEN 95 hors DDT	-0,5 ETP
	Rectorat	-2,5 ETP
	TOTAL	-5 ETP

ETP : Emploi temps plein

EPLÉ : établissement public local d'enseignement

SAB : service académique des bourses

DDT : division des déplacements temporaires

Avancement à la Hors Classe 2018 : La note de service est parue.

La note de service parue au **BO le 22 février 2018** précise enfin les nouvelles règles qui seront suivies pour établir les tableaux d'avancement à la Hors Classe, en conformité avec les nouvelles carrières.

Tous-tes les PLP de la classe normale qui auront une ancienneté de plus de 2 ans dans le 9^e échelon au 31 août 2018 sont concernés.

Pour l'année 2018, l'appréciation issue du 3^e rendez-vous de carrière ne pouvant être prise en compte, ce sont les notes arrêtées au 31 août 2016 qui seront utilisées (ou 31 août 2017 pour les situations particulières).

Les chef.fes d'établissement et les IEN-ET vont émettre des avis sur trois niveaux

- « très satisfaisant »
- « satisfaisant »
- « à consolider »

Ces avis vont permettre au recteur de formuler une appréciation sur la valeur professionnelle qui se traduit par l'attribution d'une bonification sur 4 niveaux.

- « excellent » 145 pts
- « très satisfaisant » 125 pts
- « satisfaisant » 105 pts
- « à consolider » 95 pts

Comment est-on reclassé à la Hors Classe ?

La promotion intervient toujours au 1er septembre et donne lieu à un reclassement, qui s'effectue de la façon suivante :

Echelon CN	Indice CN	Indice HC	Echelon HC
9	578	652	3
10 à 10+2 ans	620	652	3
10 + 3 ans	620	705	4
11 à 11+ 2 ans	664	705	4
11 +3 ans	664	751	5

Pour établir le barème final, cette bonification sera complétée par une bonification correspondant à l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018 (voir tableau de référence ci-dessous).

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Le contingent de promotions possibles pour l'académie sera donné ultérieurement par le ministère.

Le groupe de travail doit se tenir, sauf changement de date, **le mercredi 6 juin** et la CAPA **le mercredi 20 juin**.

Les commissaires paritaires auront notamment à vérifier que les avis se basent bien sur l'ensemble de la carrière, et non sur les seules dernières années (voire la dernière année), dérive récurrente.

De même, la limitation à 20 % d'avis « très satisfaisant » accordés par les chef.fes d'établissement et les IEN-ET cantonne de fait 80 % des PLP concernés à n'être, au mieux, que modérément méritants !

Des dates clés à ne surtout pas manquer pour cette fin d'année scolaire...

Le calendrier pour le mouvement intra est le suivant :

DATES	OPERATION
Lundi 7 mai	- Groupe de travail RQTH
Vendredi 11 mai	- Groupe de travail mouvement spécifique
Vendredi 11 mai	- Groupe de travail vœux et barèmes
Vendredi 18 mai	- 2 ^{ème} Affichage sur I-Prof des projets de barèmes retenus
Vendredi 8 juin	-CAPA affectations
Mardi 26 juin	- Groupe de travail révisions d'affectations
Jeudi 21 juin	- Délégations fonctionnelles

Le calendrier pour les instances départementales et académiques :

DATES	OPERATION
Le jeudi 3 mai	- Groupe de travail sur la voie professionnelle
Le mardi 5 juin	- Commission académique hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCTA)
Courant juin	- Comité technique académique (CTA)

Le SNUEP-FSU vous accompagne pour votre mutation :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone : **07-60-18-78-78 (Pencole Christophe commissaire paritaire)**

06-08-01-10-16 (Bouillaud Dominique commissaire paritaire)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : mutations.versailles@snupe.fr

Le calendrier de décembre pour la partie corpo :

DATES	OPERATION
Mercredi 6 juin	-Groupe de travail tableau d'avancement + classe exceptionnelle
Mercredi 20 juin	- CAPA tableau d'avancement + classe exceptionnelle

Le SNUEP-FSU répond à vos questions :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

06-52-12-95-99 (Guyon Olivier secrétaire académique)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : snupeversailles@gmail.com

